



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU HAUT-RHIN

Plan triennal (2013 / 2015)  
de prévention de la délinquance  
dans le Haut-Rhin

JUILLET 2013

*Préambule*



PRÉFET DU HAUT-RHIN

PRÉFECTURE  
CABINET DU PRÉFET

## **PLAN TRIENNAL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE 2013 / 2015 DANS LE HAUT-RHIN**

**Monsieur Vincent BOUVIER**, Préfet du Haut-Rhin

**ET**

**Monsieur Bernard LEBEAU**, Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de COLMAR ;

**Monsieur Hervé ROBIN**, Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de MULHOUSE ;

**Monsieur le Lieutenant-Colonel Philippe VINCENT**, Adjoint au Commandant du Groupement de Gendarmerie départementale du Haut-Rhin ;

**Monsieur Alain MARTINEZ**, Directeur départemental de la Sécurité Publique du Haut-Rhin ;

**Monsieur Daniel VONTHRON**, Directeur du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation du Haut-Rhin ;

**Monsieur Jean ZILLIOX**, Directeur Territorial de la Protection Judiciaire de la Jeunesse d'Alsace ;

**Madame Maryse SAVOURET**, Directrice Académique des Services de l'Education Nationale du Haut-Rhin ;

**Monsieur Jean-Marie BOCKEL**, Ancien Ministre, Sénateur du Haut-Rhin, Président de Mulhouse Alsace Agglomération ;

**Monsieur René DANESI**, Maire de TAGSDORF, Président de l'Association des Maires du Haut-Rhin ;

**Monsieur Gilbert MEYER**, Maire de COLMAR ;

**Monsieur Jean ROTTNER**, Maire de MULHOUSE ;

**Monsieur Gilbert MEYER**, Président du CISPD de COLMAR ;

**Monsieur Denis REBMANN**, Président du CLSPD de GUEBWILLER ;

**Monsieur Jean-Maire BOCKEL**, Président du CLSPD de Mulhouse Alsace Agglomération ;

**Monsieur Alain GIRNY**, Président du CLSPD de SAINT-LOUIS / HUNINGUE ;

**Monsieur Michel SORDI**, Président du CISPD de THANN, VIEUX-THANN et CERNAY ;

**Monsieur Jean-Luc FRECHARD**, Président du CLSPD du Val d'Argent ;

**Madame Monique WINKELMULLER**, Présidente du CLSPD du canton de WINTZENHEIM et des communes associées

## PREAMBULE

La prévention de la délinquance et l'aide aux victimes sont au premier rang des priorités d'action du gouvernement.

Dans le Haut-Rhin, elle a donné lieu à un précédent plan départemental et à des stratégies territoriales définies par les collectivités territoriales, notamment Mulhouse Alsace Agglomération.

A côté d'une action résolue de lutte contre toutes les formes de délinquance, il s'agit de soutenir des projets permettant d'éviter les comportements à risque et la dérive vers l'incivilité de certains jeunes.

Cette politique a été consacrée par la loi du 5 mars 2007 et a fait l'objet d'une stratégie nationale édictée par le Premier Ministre. Elle repose sur le partenariat entre l'Etat et ses services, les maires et les Conseil Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, ainsi que les acteurs associatifs. Elle nécessite le travail en réseau autour d'objectifs partagés.

C'est la finalité de ce plan départemental de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes, élaborés autour des enjeux locaux des politiques de sécurité :

- la prévention des situations propices au développement de la délinquance, incluant la prévention situationnelle et l'accompagnement de la parentalité ;
- la prévention en milieu scolaire des phénomènes de violence et des conduites à risque ;
- la prévention des violences dans le sport ;
- l'aide et l'assistance aux victimes ;
- et le soutien des projets portés des CLSPD qui sont les structures coordinatrices, autour des maires, des actions de prévention correspondant aux besoins constatés dans un bassin de vie.

L'ensemble des fonds de prévention et de sensibilisation de l'Etat sont mobilisés : le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, les crédits délégués par la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Toxicomanies, les crédits de la sécurité routière ainsi que ceux du ministère en charge des droits des femmes.

Couplés aux engagements budgétaires des collectivités, ils permettent le développement des actions présentées dans ce plan, chacune étant confiée à un acteur bien identifié, devant procéder à une évaluation de ses interventions. C'est pourquoi, le plan départemental est conçu pour une durée de 3 ans, afin de favoriser le recul et la meilleure estimation de l'emploi des crédits qui aura été fait par le porteur du projet.

Il s'articule également autour d'enjeux à l'échelle du département (axes 1 à 4), qui requièrent la mise en œuvre d'actions et l'allocation de moyens au niveau du département, et des problématiques plus locales pour lesquelles les moyens sont mis à disposition des CLSPD, à travers des actions concertées de prévention situationnelle (axe 5).

Ainsi, la mise au point d'un système d'alerte SMS en cas de vols à mains armés, les politiques de prévention en milieu scolaire, la convention cadre de lutte contre les violences faites aux femmes (inclues dans ce plan départemental) constituent elles des développements à visée départementale ; et les plans de préventions adaptés à un territoire, l'emploi de médiateurs de terrain et le recours à la vidéoprotection sont-ils fortement territorialisés.

Gageons que les actions proposées par ce plan permettront de conduire une politique préventive et d'aide aux victimes que tous ceux qui y participent souhaitent active et volontaire.

Vincent BOUVIER

Préfet du Haut-Rhin



# *Sommaire*

## PLAN TRIENNAL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE 2013 / 2015

### SOMMAIRE

<b><u>Le plan triennal</u></b>	9
<b><u>Les fiches actions</u></b>	12
<b><u>Axe premier : prévenir les situations propices au développement de la délinquance</u></b>	13
<b><u>Action 1</u></b> - Réalisation d'une convention avec les commerces de proximités et leurs représentants en vue de la mise en place d'un système d'alerte et d'échange d'informations ascendant-descendant. Responsables de l'action : Cabinet du Préfet, forces de l'ordre, CCI, CMA Financement : FIPD.	14
<b><u>Action 2</u></b> – Prévention situationnelle (lutte contre les cambriolages) – Sensibilisation des citoyens dans le cadre de la protection de leurs biens et des dangers d'Internet – Opération tranquillité vacances Responsables de l'action : BPDJ, unités territoriales GGD68, forces de l'ordre Financement : FIPD	15
<b><u>Action 3</u></b> – Coordinateur des actions pour les nouveaux publics européens Responsable de l'action : Ville de Mulhouse Financement : FIPD	16
<b><u>Action 4</u></b> – Mise en place de stages permettant de réaliser un travail d'évaluation et d'accompagnement renforcé à la parentalité Responsable de l'action : M2A Financement : FIPD	17
<b><u>Axe deuxième : Prévenir dans le milieu scolaire les phénomènes de violence et les conduites à risques</u></b>	19
<b><u>Action 1</u></b> – Prévenir les phénomènes de violences et les conduites à risques au moyen de films de sensibilisation et d'actions pédagogiques en milieu scolaire : <ul style="list-style-type: none"><li>- conception d'actions pédagogiques à destination des élèves,</li><li>- réalisation de films de sensibilisation en associant les acteurs concernés par les thématiques choisies</li></ul> Responsables de l'action : SDEN, BPDJ Financement : FIPD	20
<b><u>Action 2</u></b> – Lutter contre les addictions. Responsables de l'action : BPDJ, service de prévention de l'association « Le Cap », partenaires privés (pour l'obtention de lots) Financement : MILDT	22
<b><u>Action 3</u></b> – Outils pédagogiques Responsable de l'action : BPDJ Financement : FIPD	24

<u>Action 4</u> – Aventure citoyenne	25
Responsable de l'action : M2A	
Financement : FIPD	
<u>Axe troisième : Prévenir les violences dans le sport</u>	26
<u>Action 1</u> – Lutter contre les atteintes volontaires à l'intégrité physique des personnes, notamment à l'encontre des personnes chargées d'un service public	27
Responsables de l'action : BPDJ, centres socio-culturels, communauté de communes de Munster, brigades vertes, peloton de gendarmerie de montagne de Hohrod, groupe d'investigations cynophiles du Haut-Rhin, LAFA	
Financement : MILDT	
<u>Action 2</u> – Délégués de match pour prévenir les violences sur le terrain	29
Responsable de l'action : LAFA	
Financement : FIPD	
<u>Action 3</u> – « J'ai rêvé le foot » - Opération d'éducation aux valeurs sportives	31
Responsable de l'action : LAFA	
Financement : FIPD	
<u>Axe quatrième : Porter aide et assistance aux victimes de violences (AVIP)</u>	34
<u>Action 1</u> - Financement du dispositif des assistantes sociales en gendarmerie et commissariats.	35
Responsables de l'action : Cabinet du préfet et CG68.	
Financements : FIPD et collectivités	
<u>Action 2</u> – Convention cadre de lutte contre les violences intrafamiliales et subies par les femmes	36
<u>Axe cinquième : Soutenir les projets des CLSPD</u>	37
<u>Action 1</u> – Recrutement d'animateurs de terrain pour assurer la tranquillité et la sécurité publiques et lutter contre les incivilités	38
Responsables de l'action : Cabinet du Préfet, CLSPD, Sous-Préfectures, UT DIRECCTE, Pôle emploi, mission locale jeunes, forces de l'ordre	
Financement : FIPD	
<u>Action 2</u> – Prévention situationnelle - Accompagner les projets portés par les CLSPD	40
Responsable de l'action : Cabinet du Préfet – Sous-Préfecture de Mulhouse	
Financement : FIPD	
<u>Action 3</u> - Plan Mulhouse Bourtzwiller	
• Rapprochement institutions – jeunes	41
Responsable de l'action : CSC PAX	
Financement : CUCS	
• Ambassadeur de quartier	42
Responsable de l'action : Espace et Développement	
Financement : CUCS	

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nouvel An à Bourtzwiller  Responsable de l'action : Association Nouvel Elan à Bourtzwiller (ANEB)  Financement : CUCS</li> </ul>	43
<u>Action 4</u> – Promouvoir l'utilisation par les maires des outils de prévention de la délinquance issus de la loi de 2007 Responsable de l'action : Cabinet du Préfet	44
<u>Action 5</u> – Aide à l'investissement pour du matériel destiné aux polices municipales Responsables de l'action : Cabinet du Préfet et CLISPD. Financement : FIPD.	48
<b><u>Les signataires</u></b>	50
<b><u>Les annexes</u></b>	52
<ul style="list-style-type: none"> <li>□ Protocole d'alerte SMS</li> <li>□ Convention-cadre de lutte contre les violences intra familiales et subies par les femmes</li> </ul>	

1. Introduction  
2. Objectifs  
3. Méthodologie  
4. Résultats  
5. Conclusion

6. Annexes  
7. Bibliographie

# *Le plan triennal*

## **Plan triennal (2013-2015)** **de prévention de la délinquance dans le Haut-Rhin.**

### Pilote :

- Cabinet du Préfet (directeur de cabinet et pôle sécurité).

### Services et partenaires associés :

- Conseil Général du Haut-Rhin
- Sous-préfecture de Mulhouse
- Tribunaux de Grande Instance de Colmar et de Mulhouse
- Groupement de Gendarmerie départementale du Haut-Rhin
- Direction départementale de la Sécurité Publique
- Service départemental de l'Education Nationale
- Chargée de Mission départementale aux Droits des Femmes et à l'Egalité
- Direction départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
- CCI de Colmar et du Centre Alsace
- CCI Sud Alsace Mulhouse
- CMA – Sections de Colmar et de Mulhouse
- CLISPD du département (Cernay, Colmar, Guebwiller, Mulhouse Alsace Agglomération, Saint-Louis/Huningue, Thann/Vieux-Thann, Val d'Argent, Wintzenheim)

## **Plan détaillé**

### **Axe premier : prévenir les situations propices au développement de la délinquance.**

Action 1 - Réalisation d'une convention avec les commerces de proximités et leurs représentants en vue de la mise en place d'un système d'alerte et d'échange d'informations ascendant-descendant.

Responsables de l'action : Cabinet du Préfet, forces de l'ordre, CCI, CMA

Financement : FIPD.

Action 2 – Prévention situationnelle (lutte contre les cambriolages) – Sensibilisation des citoyens dans le cadre de la protection de leurs biens et des dangers d'Internet – Opération tranquillité vacances

Responsables de l'action : BPDJ, unités territoriales GGD68, forces de l'ordre

Financement : FIPD

Action 3 – Coordinateur des actions pour les nouveaux publics européens

Responsable de l'action : Ville de Mulhouse

Financement : FIPD

Action 4 – Mise en place de stages permettant de réaliser un travail d'évaluation et d'accompagnement renforcé à la parentalité

Responsable de l'action : M2A

Financement : FIPD

**Axe deuxième : Prévenir dans le milieu scolaire les phénomènes de violence et les conduites à risques**

Action 1 – Prévenir les phénomènes de violences et les conduites à risques au moyen de films de sensibilisation et d’actions pédagogiques en milieu scolaire :

- conception d’actions pédagogiques à destination des élèves,
- réalisation de films de sensibilisation en associant les acteurs concernés par les thématiques choisies

Responsables de l’action : SDEN, BPDJ

Financement : FIPD

Action 2 – Lutter contre les addictions.

Responsables de l’action : BPDJ, service de prévention de l’association « Le Cap », partenaires privés (pour l’obtention de lots)

Financement : MILDT

Action 3 – Outils pédagogiques

Responsable de l’action : BPDJ

Financement : FIPD

Action 4 – Aventure citoyenne

Responsable de l’action : M2A

Financement : FIPD

**Axe troisième : Prévenir les violences dans le sport.**

Action 1 – Lutter contre les atteintes volontaires à l’intégrité physique des personnes, notamment à l’encontre des personnes chargées d’un service public

Responsables de l’action : BPDJ, centres socio-culturels, communauté de communes de Munster, brigades vertes, peloton de gendarmerie de montagne de Hohrod, groupe d’investigations cynophiles du Haut-Rhin, LAFA

Financement : MILDT

Action 2 – Délégués de match pour prévenir les violences sur le terrain

Responsable de l’action : LAFA

Financement : FIPD

Action 3 – « J’ai rêvé le foot » - Opération d’éducation aux valeurs sportives

Responsable de l’action : LAFA

Financement : FIPD



**Axe quatrième : Porter aide et assistance aux victimes de violences (AVIP).**

Action 1 - Financement du dispositif des assistantes sociales en gendarmerie et commissariats.  
Responsables de l'action : Cabinet du préfet et CG68.  
Financements : FIPD et collectivités

Action 2 – Convention cadre de lutte contre les violences intrafamiliales et subies par les femmes

**Axe cinquième : Soutenir les projets des CLSPD**

Action 1 – Recrutement d'animateurs de terrain pour assurer la tranquillité et la sécurité publiques et lutter contre les incivilités  
Responsables de l'action : Cabinet du Préfet, CLSPD, Sous-Préfectures, UT DIRECCTE, Pôle emploi, mission locale jeunes, forces de l'ordre  
Financement : FIPD

Action 2 – Prévention situationnelle - Accompagner les projets portés par les CLSPD  
Responsable de l'action : Cabinet du Préfet – Sous-Préfecture de Mulhouse  
Financement : FIPD

Action 3 - Plan Mulhouse Bourtzwiller

- Rapprochement institutions – jeunes  
Responsable de l'action : CSC PAX  
Financement : CUCS
- Ambassadeur de quartier  
Responsable de l'action : Espace et Développement  
Financement : CUCS
- Nouvel An à Bourtzwiller  
Responsable de l'action : Association Nouvel Elan à Bourtzwiller (ANEB)  
Financement : CUCS

Action 4 – Promouvoir l'utilisation par les maires des outils de prévention de la délinquance issus de la loi de 2007  
Responsable de l'action : Cabinet du Préfet

Action 5 – Aide à l'investissement pour du matériel destiné aux polices municipales  
Responsables de l'action : Cabinet du Préfet et CLISPD.  
Financement : FIPD.

*Les fiches actions*

*Axe premier : prévenir les situations  
propices au développement  
de la délinquance*

**PREVENTION DES SITUATIONS PROPICES AU DEVELOPPEMENT  
DE LA DELINQUANCE**

**Fiche action : Réalisation d'une convention avec les commerces de proximité et leurs représentants en vue de la mise en place d'un système d'alerte et d'échange d'informations ascendant - descendant**

Description de l'action	<p>Mettre en place un réseau d'alerte par SMS, identifié sous l'appellation « STOP VAMA », destiné à porter, dans les meilleurs délais, à la connaissance des commerçants à risques (bijoutiers, buralistes, stations-services, boulangers, ...) le signalement d'auteurs de vols avec violence, à l'étalage commis en bande et d'attaques à main armée commis au préjudice d'autres commerces. L'objectif est de se prémunir collectivement contre la réitération de tels actes par la diffusion de messages :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'alerte et de vigilance,</li> <li>- de sensibilisation lors des périodes sensibles ou plus propices à la commission des faits</li> </ul> <p>Voir protocole en annexe</p>
Pilotage	<p>Etat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cabinet du Préfet (Directeur de Cabinet / Pôle sécurité)</li> </ul>
Acteurs en charge de l'action	<p>Forces de l'ordre Commerçants concernés Chambres de Commerce et d'Industrie Chambre des Métiers</p>
Calendrier prévisionnel	Dès signature du protocole d'accord
<p>Dispositif de suivi (à définir)</p> <p>* Outils * Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action</p>	<p>Réunions de suivi (fréquence à définir) Effectivité de la mise en œuvre du protocole :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Transmission des listes de diffusion (avec n°s de portable des commerçants)</li> <li>• Actualisation / mise à jour des données une fois par an</li> <li>• Nombre de signalements par les forces de l'ordre</li> <li>• Nombre de MS d'alerte et de vigilance adressés par la Préfecture</li> <li>• Nombre de SMS de sensibilisation lors des périodes sensibles</li> </ul>
Financement	Préfecture



**PLAN TRIENNAL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE – 2013 / 2015**

**Fiche action : Prévention situationnelle (lutte contre les cambriolages) – Sensibilisation des citoyens dans le cadre de la protection de leurs biens et des dangers d'Internet – Opération tranquillité vacances**

Rappel de l'objectif opérationnel du plan triennal concerné	<p>Cette action est menée dans le cadre du projet global afin de prévenir la délinquance, notamment dans la lutte contre les cambriolages commis au préjudice des particuliers et d'y conduire des actions ciblées de prévention en amont des périodes de vacances.</p> <p>L'objectif est de sensibiliser au mieux la population sur les risques encourus sur leurs biens personnels et de leur prodiguer quelques conseils utiles afin de réduire considérablement le nombre d'atteintes aux biens.</p>
Description de l'action	<p><u>Objectifs de l'action :</u></p> <p>Face à une certaine recrudescence des atteintes aux biens, notamment les cambriolages commis au préjudice des particuliers ainsi que les escroqueries commises suite à un piratage des sites internet, poursuivre en amont les actions de prévention menées dans le cadre des opérations « Tranquillité Vacances ».</p> <p>L'objectif principal est de réduire le nombre d'atteintes aux biens et d'escroqueries par internet au travers d'une sensibilisation de masse (réunions d'information au sein des quartiers) ou individuelle (contact avec une victime ou propriétaire signalant une absence prolongée) en leur prodiguant les conseils élémentaires sur les gestes à faire ou à ne pas faire afin de dissuader au mieux le ou les cambrioleurs.</p> <p>Cette action permettrait également de renforcer la proximité des forces de sécurité avec la population et de crédibiliser l'action de prévention menée par chacune des institutions.</p>
Pilotage	<p>Groupement de Gendarmerie Départementale du Haut-Rhin Direction départementale de la Sécurité Publique du Haut-Rhin</p>
Identification du ou des responsables de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Référents sûreté du GGD et de la DDSP du Haut-Rhin ;</li> <li>- Communautés de brigades et brigades autonomes du GGD68 ;</li> <li>- Circonscriptions de la DDSP68 ;</li> <li>- BPDJ du Haut-Rhin.</li> </ul>
Autres acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Polices municipales du département du Haut-Rhin.</li> </ul>
Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Années 2013 à 2016.</li> </ul>
Dispositif de suivi : * Outils * Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bases de données statistiques du GGD et de la DDSP du Haut-Rhin</li> </ul>
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, ..etc..	<p>Les particuliers occultent trop souvent les règles élémentaires de sécurité dans la protection de leurs biens et doivent être en permanence sensibilisés au travers de conseils rudimentaires afin d'obtenir les réflexes indispensables. Cette action comprend non seulement la protection de leurs biens immobiliers mais également la préservation de leurs outils informatique en raison des facilités de piratage des comptes individuels.</p>
Financement	FIPD

**PLAN TRIENNAL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE – 2013 / 2015**

**Fiche action : Coordinateur des actions pour les nouveaux publics européens**

Description de l'action	<p>Ce coordinateur a pour mission de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- faire respecter les règles de scolarisation, vaccination, hygiène et sécurité dans les logements,</li> <li>- informer et éduquer aux bons usages propices à la tranquillité des quartiers,</li> <li>- être à l'écoute des habitants connaissant des difficultés de cohabitation et proposer des soutiens,</li> <li>- améliorer l'insertion des personnes en leur proposant un suivi socio-professionnel à travers un contrat d'engagement réciproque,</li> <li>- construire un partenariat avec les autorités locales roumaines pour permettre l'insertion professionnelle et sociale des personnes qui pourraient se former en France et retourner travailler en Roumanie.</li> </ul>
Pilotage	Service action sociale de la ville de Mulhouse
Porteur de projet	Service action sociale de la ville de Mulhouse
Acteurs en charge de l'action	Service action sociale de la ville de Mulhouse
Calendrier prévisionnel	Prise de fonction : le 19 août 2013
<p>Dispositif de suivi :</p> <p>* Outils</p> <p>* Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action</p>	<p>Une démarche projet avec deux instances :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ comité technique rassemblant l'ensemble des services intervenant sur la thématique du vivre-ensemble (hygiène, habitat, social, éducation, prévention). Périodicité : 2 mois,</li> <li>➤ comité de pilotage : sous la présidence de l'élu référent et de la direction générale, le comité de pilotage fixe les lignes directrices à mettre en œuvre et évalue les actions réalisées.</li> <li>➤ Indicateurs : évaluation de la situation des familles concernées (enfants scolarisés, qualité du logement, parcours d'insertion, tranquillité publique)</li> </ul>
Budget prévisionnel	55.800 €
Financement	<p>Ville de Mulhouse : 7.900 €</p> <p>FIPD : 20.000 €</p> <p>Fonds européens : 27.900 €</p>



**Fiche action : Stage de sensibilité aux obligations parentales**

Description de l'action	<p><b>Dans le domaine de l'exercice des obligations parentales</b>, le SSOP est une mesure alternative à des poursuites au tribunal correctionnel. Il s'agit d'une mesure que peut proposer le Procureur de la République parmi les réponses administratives et judiciaires éducatives existantes en milieu ouvert. Le SSOP peut également être proposé en complément de mesures déjà mises en place.</p> <p><b>Cette mesure permet de réaliser un travail d'évaluation et d'accompagnement renforcé à la parentalité</b>, pendant une durée définie, dans le but de remobiliser <b>des parents se soustrayant à leurs obligations légales</b> au point de compromettre la santé, la sécurité, la moralité ou l'éducation de leur(s) enfant(s) mineur(s), contexte dans lequel l'enfant peut aussi basculer vers des comportements délinquants.</p> <p>En effet, s'il est indispensable, de mettre en œuvre le <b>rappel à la loi</b>, de faire prendre clairement conscience aux parents de leurs obligations légales et des manquements objectifs constatés par une enquête, et par conséquent des risques encourus pour eux comme pour leur enfant tant sur le plan pénal qu'éducatif, ceux-ci doivent pouvoir ensuite se remobiliser autour de leurs compétences parentales à partir d'un <b>accompagnement intense et adapté</b> sur une durée définie : <b>ces deux aspects sont indissociables</b>, et se concrétisent à travers ces « Stages de Sensibilisation aux Obligations Parentales ».</p> <p><b>Il s'agit aussi d'inscrire ces stages dans une logique de continuité du parcours d'accompagnement</b>, en préparant en amont les relais possibles, qu'ils s'inscrivent dans le cadre judiciaire, civil ou administratif. Le bilan au terme du stage permettra de formaliser ces relais, ou éventuellement de décider d'une prolongation de la mesure si cela se révèle nécessaire. Enfin, en cas de non-adhésion de la famille au stage, le Parquet pourra le cas échéant engager des poursuites.</p> <p>Le travail développé depuis 2003 autour de la parentalité par la <b>Communauté d'Agglomération Mulhouse Sud Alsace</b> (Mulhouse Alsace Agglomération - m2A depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010) à travers la <b>Maison des Parents</b> l'a amenée au même constat : la nécessité de développer des accompagnements renforcés en milieu ouvert, pour des situations où les relais de droit commun ne sont pas adaptés.</p> <p>C'est ainsi qu'elle <b>a répondu favorablement à la proposition du Parquet de Mulhouse</b> relative à la mise en place de « Stages de Sensibilisation aux Obligations Parentales », stages que la Maison des Parents coordonne et met en œuvre, en lien avec l'ensemble des partenaires repérés et concernés. Sa connaissance et son implication dans le réseau local « parentalité » lui permet de surcroît de développer une prise en compte globale des situations orientées dans ce cadre.</p> <p>Les « Stages de Sensibilisation aux Obligations Parentales » poursuivent ainsi <b>quatre principaux objectifs opérationnels</b> :</p>
-------------------------	--



	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>faire prendre conscience aux parents de leurs obligations légales</b>, des manquements constatés et de leurs conséquences ;</li> <li>- <b>évaluer la situation et les effets des réponses éducatives déjà apportées ;</b></li> <li>- <b>assurer un accompagnement global et renforcé en milieu ouvert</b> sur une durée déterminée, accompagnement adapté en fonction de l'évaluation réalisée ;</li> <li>- <b>préparer les relais de cet accompagnement</b> afin d'éviter les ruptures dans le parcours et étayer autant que nécessaire la situation, toujours dans l'objectif de remobiliser durablement les parents sur leurs obligations et leurs compétences.</li> </ul> <p>Ces objectifs impliquent une forme de <b>prise en charge individuelle</b>.</p> <p><b>Il convient de veiller, à toutes les étapes du déroulement de ce stage, à mettre les parents bien au centre d'une démarche d'accompagnement éducatif, en évitant à l'enfant d'être culpabilisé comme étant la cause des difficultés des parents, ou à l'inverse de l'amener à mettre en cause la légitimité de l'autorité parentale que ce stage vise au contraire à renforcer.</b></p>
Pilotage	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Parquet du TGI de Mulhouse ;</li> <li>- Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) ;</li> <li>- Conseil Général du Haut-Rhin.</li> </ul>
Porteur de projet	Service prévention citoyenneté M2A
Acteurs en charge de l'action	<p><b>Les partenaires membres du Comité de Pilotage et référents du stage :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Parquet du TGI de Mulhouse ;</li> <li>- Tribunal pour Enfants de Mulhouse ;</li> <li>- Protection Judiciaire de la Jeunesse</li> <li>- Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) ;</li> <li>- Conseil Général du Haut-Rhin ;</li> <li>- Maison de l'Adolescent de Mulhouse</li> <li>- Inspection Académique du Haut-Rhin</li> <li>- Police Nationale</li> <li>- Gendarmerie Nationale</li> </ul>
Calendrier prévisionnel	<p>Mise en place des stages en 2013.</p> <p>Durée de l'action : action permanente</p>
Dispositif de suivi : * Outils * Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action	<p>En plus des rapports relatifs aux dossiers individuels, faire le point sur le déroulement des stages ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ faire un bilan sur le contenu des séquences ;</li> <li>⇒ évaluer les effets sur les situations.</li> </ul>
Budget prévisionnel	10.000 €
Financement	<p>Ressources propres : 4.000 €</p> <p>FIPD : 6.000 €</p>

*Axe deuxième : prévenir dans le milieu  
scolaire les phénomènes de violence et les  
conduites à risques*

**PLAN TRIENNAL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE 2013/2015**

**Fiche action : Prévenir les phénomènes de violences et les conduites à risques au moyen de films de sensibilisation et d'actions pédagogiques en milieu scolaire :**

- conception d'actions pédagogiques à destination des élèves, incluant la réalisation de films de sensibilisation en associant les acteurs concernés par les thématiques choisies ;
- large exercice de ces actions dans les établissements scolaires, selon les priorités définies chaque année

Rappel des objectifs	<p>Sensibiliser le public scolaire à différentes thématiques relevant de la délinquance ou des conduites à risques.</p> <p>Des priorités sont à établir en lien avec les préoccupations locales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les violences sexistes et sexuelles (diffusion large dans les collèges au moyens d'un film et d'un débat entre élèves et intervenants de l'Éducation Nationale formés par les services de l'Etat) ;</li> <li>- l'utilisation des artifices (simple diffusion d'un film suivi d'un échange, avant la période des fêtes) ;</li> <li>- la consommation d'alcool et de drogues ainsi que la lutte contre les dépendances ;</li> <li>- la sécurité routière (action intégrée destinée à tous les lycées visant à sensibiliser par un exposé réalisé par la mission de sécurité routière et des démonstrations multiples associant un crash test, des simulations d'alcoolémie au volant, un réactionmètre, ...)</li> </ul>
Description de l'action	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Concevoir des actions pédagogiques avec des cahiers des charges, pour une utilisation clés en main par les établissements scolaires.</li> <li>2. Utiliser à cette fin les supports existants et réalisés par les partenaires, notamment la BPDJ, ou détenus dans certains centres de ressources (exemple : la sécurité routière).</li> <li>3. Rassembler les différentes parties prenantes, institutionnelles et associatives, pour définir le contenu pédagogique de l'action et former les intervenants, qu'ils soient ou non extérieurs à l'éducation nationale.</li> <li>4. Après l'information transmise, un échange est nécessaire avec les élèves, ainsi qu'une évaluation de l'action.</li> </ol>
Porteur de projet	Education Nationale et Cabinet du Préfet
Acteurs en charge de l'action	BPDJ, sécurité routière, justice, DDSP, ...
Calendrier prévisionnel	Années scolaires 2012/2013, 2013/2014, 2014/2015
Dispositif de suivi (à définir)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Statistiques via la fiche de signalement d'incident en établissement scolaire.</li> <li>- Autres données statistiques des différents partenaires (CILSPD).</li> </ul>

Point de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonne pratique à promouvoir, ...	Identifier les besoins des établissements scolaires
Financement	FIPD

**PLAN TRIENNAL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE – 2013 / 2015**

**Fiche action : Lutter contre les addictions**

Rappel de l'objectif opérationnel du plan triennal concerné	<p>Cette action est menée dans le cadre du projet global afin de prévenir la délinquance dans le milieu scolaire et d'y conduire des actions ciblées de prévention.</p> <p>L'objectif est de lutter contre les trafics, les addictions et l'économie souterraine.</p>
Description de l'action	<p><u>Objectifs de l'action :</u></p> <p>1/ Prolonger nos actions de prévention sur la thématique des addictions en lien avec la Loi dans les établissements scolaires (primaires – collèges – lycées) implantés en zone gendarmerie sur l'ensemble du département du Haut-Rhin.</p> <p>2/ Pérenniser le concours de prévention des addictions proposé à chaque rentrée scolaire aux élèves de classes de 4ème et de 3ème de tous les collèges du département.</p> <p><u>Description de l'action :</u></p> <p><b>1/ <u>Interventions en classes :</u></b></p> <p>Les interventions dans les classes, parfois conduites conjointement avec un représentant du service de prévention de l'association « Le CAP » sise à MULHOUSE, ont pour but d'informer les mineurs sur les conséquences que peuvent engendrer la consommation ou polyconsommation de drogues, que ce soit sur le plan pénal, médical mais aussi sociétal.</p> <p>Elles visent à inciter les mineurs à réfléchir sur leur choix de consommer des drogues et sur les conséquences précitées.</p> <p>L'intérêt est également d'instaurer un débat avec les jeunes sur les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- définition du mot « drogue » ;</li> <li>- dispositions législatives sur la drogue ;</li> <li>- les conséquences de la production, consommation, de la vente et de l'achat de la drogue.</li> </ul> <p>Les interventions sont d'une durée de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 01h00 pour les élèves de primaire – 6ème et 5ème ;</li> <li>- 02h00 pour les élèves de 4ème, 3ème et de lycées.</li> </ul> <p><u>Supports utilisés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'exposition « La Vie » détenue par Le CAP (par groupe de 15 élèves) ;</li> <li>- le jeu KADIXO (création sur fonds de crédits MILDT) dont l'objectif est d'instaurer le débat et de transmettre des messages de prévention en rapport aux mots découverts.</li> </ul>



	<p>Pour mémoire, 49 élèves du primaire et 3176 élèves du secondaire ont été ainsi sensibilisés du 1er janvier au 30 juin 2012.</p> <p><b><u>2/ Concours de prévention des addictions</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lancement du concours dès la rentrée scolaire avec l'envoi du projet à l'ensemble des collèges du département du Haut-Rhin ;</li> <li>- Présentation du concours entre Octobre et Décembre au sein des établissements intéressés ;</li> <li>- Implication sous contrôle des élèves volontaires dans la réalisation du projet entre janvier et avril ;</li> <li>- Délibération du jury pour désignation des travaux primés début Mai ;</li> <li>- Courant Juin, cérémonie de remise des prix à la Préfecture de Colmar.</li> </ul> <p>Pour mémoire, 21 collèges ont participé au concours lors de l'édition 2011-2012, représentant 1600 élèves sensibilisés.</p>
Pilotage	Brigade de Prévention de la Délinquance Juvénile du Haut-Rhin à MULHOUSE
Identification du responsable de l'action	Formateurs Relais Anti-Drogue (FRAD) de la Brigade de Prévention de la Délinquance Juvénile du Haut-Rhin.
Autres acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Service de prévention de l'association « Le CAP » sis à MULHOUSE pour l'élaboration et le suivi du projet ;</li> <li>- Partenaires privés pour l'obtention de lots</li> <li>- DDSP</li> </ul>
Calendrier prévisionnel	- Années scolaires 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015.
Dispositif de suivi : * Outils * Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Outils informatiques et base de données statistiques de la BPDJ du Haut-Rhin pour la prise en compte du nombre d'élèves sensibilisés.</li> <li>Aucune évaluation concrète n'est réalisée à ce jour.</li> </ul>
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, ..etc..	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Implication précoce des jeunes dans la consommation de produits stupéfiants d'où l'intérêt de les sensibiliser très tôt.</li> <li>- La sensibilisation des jeunes est souvent basée sur leur propre implication de manière à les faire réfléchir et travailler sur les thématiques abordées.</li> </ul>
Financement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aucun financement n'est nécessaire pour les interventions en milieu scolaire.</li> <li>- Concernant le concours de prévention des conduites addictives, le financement est sollicité au travers d'une demande de subvention MILDT. Ce financement sert à la conception du support de prévention édité à l'issue du concours, à la réalisation d'une exposition des dessins/slogans primés ainsi qu'à la couverture des frais relatifs à la cérémonie de remise des prix organisée à la fin de l'année scolaire.</li> </ul>

**Fiche action : Outils pédagogiques**

Rappel de l'objectif opérationnel du plan triennal concerné.	<p>Conduire des actions dans le cadre d'un projet global de prévention portant notamment sur la lutte contre la délinquance commises par les jeunes ainsi que sur certains dangers pouvant les exposer.</p> <p>L'objectif est de lutter plus particulièrement contre les atteintes volontaires à l'intégrité physique des personnes (violences), d'inculquer les notions de citoyenneté et de respect des règles et de transmettre certaines informations sur les dangers d'internet (utilisation des réseaux sociaux).</p>
Description de l'action.	<p><b>1/ Support pédagogique interactif :</b> Utilisation d'un boîtier de vote sans fil, type « PowerVote Easy 30» afin de s'assurer de la participation de chaque membre de l'auditoire. Ces derniers sont invités à répondre à un questionnaire à choix multiples via le boîtier. Les « QCM » seront créés par les personnels de la BPDJ sur des sujets de prévention comprenant les thématiques de la présente fiche action.</p> <p>L'utilisation seule des boîtiers est insuffisante, elle doit être obligatoirement accompagnée d'une intervention guidée par un personnel BPDJ en collaboration avec un enseignant en milieu scolaire, voire un animateur en milieu associatif.</p> <p>Après la transmission de l'information, un débat est nécessaire avec les élèves pour corriger les imperfections. Le test peut-être renouvelé à l'issue des échanges afin de mesurer l'amélioration des résultats entre le premier et le second test.</p> <p><b>2/ Règles magnétiques vectrices d'un message de prévention :</b> Remise de règles aux élèves rencontrés dans les écoles primaires et/ou collèges à l'issue d'interventions de prévention sur les sujets précités. (Lutte contre la violence – Lutte contre les dangers d'internet - Citoyenneté et respect des lois)</p> <p><b>3/ Stylos « Bannière » personnalisés :</b> Remise de stylos aux élèves rencontrés dans les écoles primaires et/ou collèges à l'issue d'interventions de prévention sur les sujets précités. (Lutte contre la violence – Lutte contre les dangers d'internet - Citoyenneté et respect des lois)</p>
Pilotage	Brigade de Prévention de la Délinquance Juvenile du Haut-Rhin à MULHOUSE
Identification du responsable de l'action	Brigade de Prévention de la Délinquance Juvenile du Haut-Rhin à MULHOUSE.
Autres acteurs à mobiliser	Structures institutionnelles et associatives DDSP
Calendrier prévisionnel	Années scolaires 2013 à 2016.
Dispositif de suivi : * Outils * Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action.	<p>- Base de données statistiques de la Gendarmerie et fiches de signalement d'incidents en milieu scolaire fournis par l'éducation Nationale.</p> <p>- Eventuellement, base de données statistiques des services du SDIS 68, du SAMU 68 et des centres hospitaliers départementaux.</p>
Financement	FIPD



**PLAN TRIENNAL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE – 2013 / 2015**

**Fiche action : Aventure citoyenne**

Description de l'action	Cette action basée sur l'interactivité est construite sur un apprentissage de la citoyenneté au travers du quotidien. Il s'agit de faire passer les enfants de la notion de « moi » à la notion de « nous » par la découverte de situations diverses faisant appel à leur sens de la citoyenneté et à diverses notions de vie en société pour leur expliquer que la citoyenneté est partie prenante de leur vie quotidienne et ne saurait se limiter à un temps donné, dans un cadre donné, sur un temps contraint mais en une notion bien plus large. Cette action est inscrite dans la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD) de m2A.
Pilotage	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Association Thémis</li> <li>- Service prévention citoyenneté m2A</li> <li>- Education Nationale</li> </ul>
Porteur de projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Service prévention citoyenneté m2A</li> </ul>
Acteurs en charge de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les pilotes du projet</li> <li>- Les responsables des écoles, participant à l'action</li> </ul>
Calendrier prévisionnel	Déroulement sur l'année scolaire.  A partir de janvier 2013 pour l'édition en cours (10 <sup>ème</sup> ) et septembre 2013 pour la prochaine (11 <sup>ème</sup> ).
Dispositif de suivi : * Outils * Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Comités de pilotage réguliers (3 réunions annuelles en moyenne)</li> <li>- Fiches de suivis remplies par les enseignants</li> <li>- Rencontres régulières avec les partenaires impliqués dans les étapes</li> <li>- Rencontres régulières avec les enseignants</li> <li>- Mobilisation et retours dans la presse locale.</li> </ul>
Budget prévisionnel	170.000 €
Financement	Produit de gestion courante : 145 000 € FIPD : 20 000 € Bénévolat : 5 000 €

*Axe troisième : prévenir les violences  
dans le sport*

**Fiche action : Lutter contre les atteintes volontaires à l'intégrité physique des personnes, notamment à l'encontre des personnes chargées d'un service public**

Rappel de l'objectif opérationnel du plan triennal concerné.	<p>Cette action est menée dans le cadre d'un projet global de prévention portant notamment sur la délinquance commise dans le sport.</p> <p>L'objectif est de lutter plus particulièrement contre les atteintes volontaires à l'intégrité physique des personnes, notamment à l'encontre des personnes chargées d'un service public.</p>
Description de l'action.	<p><u>Objectifs de l'action :</u></p> <p>1/ Prolonger les actions de prévention de la gendarmerie sur la thématique de la violence dans le sport, en pérennisant le tournoi « FUTSAL » interdépartemental, organisé depuis 2 années lors des vacances scolaires d'hiver (Février) au Centre Sportif Régional de MULHOUSE dans le cadre du dispositif « Ville-Vie-Vacances » ;</p> <p>2/ Organiser une marche d'orientation dans le massif « Vosgien » en fin d'année scolaire destinée aux élèves du secondaire avec le concours du PGM HOHROD ;</p> <p>3/ Mettre en place des opérations de sensibilisation au sein de la Ligue Alsace Football Association (LAFA), à l'occasion de la formation des arbitres, des éducateurs sportifs, des délégués et des capitaines d'équipes de clubs de football de l'ensemble du département du Haut-Rhin.</p> <p><u>Description de l'action :</u></p> <p><b>1/ Tournoi « FUTSAL » :</b>  A la fois sportive (tournoi par équipes) et ludique (ateliers de sensibilisation aux premiers secours, au dopage dans le sport, à la découverte de l'arbitrage et la citoyenneté), cette manifestation se déroule sur une journée et réunit des jeunes issus des quartiers difficiles, appartenant à une structure éligible au dispositif « Ville-Vie-Vacances ».</p> <p>Elle a pour but :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'intégrer un adolescent dans la société à travers le sport en lui inculquant des valeurs saines ;</li> <li>- de développer des qualités physiques et intellectuelles, ainsi que le goût de l'effort et l'esprit de décision ;</li> <li>- d'apprendre le respect des règles, les droits et les devoirs de chaque citoyen ;</li> <li>- de créer une dynamique de groupe entre jeunes d'horizons divers , ainsi qu'un partenariat pérenne entre les structures accueillant des jeunes et la BPDJ ;</li> <li>- d'établir un lien entre les acteurs sociaux et les responsables sportifs.</li> </ul> <p><b>2/ Marche d'orientation :</b>  Il s'agit d'une action « Inter-quartiers », réalisée en partenariat avec des centres socioculturels ou autres organismes d'accueil et d'animations pour les jeunes, dont l'encadrement est assuré par des militaires d'unités spécialisées, telles que le Peloton de Gendarmerie Montagne (PGM) d'HOROD et le Groupe d'Investigations Cynophiles (GIC) de MEYENHEIM.</p>

	<p>Prévue en clôture de l'année scolaire, voire en début des vacances estivales, elle a pour but :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'intégrer un adolescent dans la société à travers le sport, en lui inculquant des valeurs saines ;</li> <li>- de développer des qualités physiques et intellectuelles, ainsi que le goût de l'effort et l'esprit de décision au travers d'ateliers sur la citoyenneté, l'environnement et le traitement des déchets ;</li> <li>- de créer une dynamique de groupe entre jeunes d'horizons divers et un partenariat pérenne entre les structures supports (CSC, MJC ...etc..) et la B.P.D.J. ;</li> <li>- d'établir un lien entre les acteurs sociaux et les responsables sportifs.</li> </ul> <p><b>3/ Opérations de sensibilisation au profit de la LAFA :</b></p> <p>Novatrice, cette action est destinée à un public d'acteurs du district de football du haut-Rhin, notamment à l'occasion des formations des arbitres, des délégués, des éducateurs et des capitaines d'équipes de la Ligue Alsace Football Association. En raison d'une actuelle restructuration au sein de la LAFA, cette action ne peut débuter qu'à compter de 2013 et pourrait concerner un volume de 200 à 300 personnes responsables.</p>
Pilotage / Identification du responsable de l'action	Brigade de Prévention de la Délinquance Juvenile du Haut-Rhin à MULHOUSE
Autres acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Centre Socio-culturel de WITTELSHEIM, l'Espace Jeunesse de GUEBWILLER et la Ligue Alsace Football Association (Tournoi « FUTSAL ») ;</li> <li>- La Communauté de Communes de MUNSTER, les Brigades Vertes, les militaires du Peloton de Gendarmerie de Montagne d'HOHROD et du Groupe d'Investigations Cynophiles du Haut-Rhin (Course d'orientation) ;</li> <li>- La Ligue Alsace Football Association (LAFA).</li> </ul>
Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Chaque période des vacances scolaires d'hiver pour le tournoi de futsal ;</li> <li>- Fin Juin / début juillet pour la marche d'orientation ;</li> <li>- Fin d'année 2012 voire début d'année 2013 pour les interventions au sein de la LAFA.</li> </ul>
Dispositif de suivi : * Outils * Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action.	- Base de données statistiques de la Gendarmerie et de la LAFA dans le domaine des violences commises à l'égard des personnes chargées d'un service public (arbitres, dirigeants, entraîneurs ...etc..), voire des services du SDISS 68, du SAMU 68 et des centres hospitaliers.
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, ..etc..	Fragilité financière des structures d'accueil des jeunes (CSC, MJC ...etc..) pouvant remettre en question la pérennité de certaines actions, notamment le tournoi de FUTSAL.



**Fiche action : Délégués de match pour prévenir les violences sur le terrain**

Description de l'action.	<p>L'objectif de l'action est :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• de prévenir les situations conflictuelles lors de rencontres dites « à risque »,</li> <li>• d'améliorer la qualité du match et le comportement des jeunes et dirigeants.</li> </ul> <p><u>Définition des rencontres « à risque »</u> : match à fort enjeu sportif (accession ou relégation), entre clubs communautaires, entre clubs de quartiers sensibles, entre clubs ayant un fort esprit villageois ou urbain.</p> <p>En cas de rencontre jugée particulièrement sensible, une information est transmise quelques jours avant la rencontre aux forces de l'ordre.</p> <p>Les délégués sont réunis tous les six mois, une première fois pour la transmission des informations générales de la LAFA, une seconde fois pour une formation sur la gestion des conflits et la communication.</p> <p>Les commissions des compétitions, en collaboration avec la commission de discipline, examinent les calendriers et identifient chaque semaine les rencontres qui entrent potentiellement dans le cadre ci-dessus. Un délégué de match est alors désigné.</p> <p>Il sera présent avant la rencontre, chargé d'accueillir les équipes et les officiels avec le club visité.</p> <p><b>Avant le match</b>, il s'entretiendra avec les capitaines et entraîneurs des deux équipes afin de leur exposer l'objet de sa présence et de les faire adhérer à l'objectif de jouer un match de football correct, dans le respect des règles et des autres.</p> <p>Il peut, s'il le juge nécessaire, intervenir devant l'ensemble des joueurs des deux équipes.</p> <p>La lecture d'une charte par les capitaines devant les autres joueurs peut être envisagée.</p> <p><b>Pendant le match</b>, il restera au bord du terrain pour encadrer les bancs des deux équipes. Il ne peut intervenir sur les décisions de l'arbitre mais peut s'entretenir avec ce dernier en cas de souci majeur.</p> <p>Il veille à ce que le club recevant se charge de la police autour du terrain.</p> <p><b>Après le match</b>, il raccompagne les référés aux vestiaires, peut organiser un débriefing avec les dirigeants des deux camps. En cas d'incident, il est habilité à transmettre un rapport à la commission compétente.</p>
Pilotage / Identification du responsable de l'action	<p>LAFA Commission des compétitions Commission de discipline Commission des délégués</p>
Autres acteurs à mobiliser	<p>Les délégués de matchs</p>
Calendrier prévisionnel	<p>Mis en place depuis 2010. L'action est continue pendant chaque saison. Pour l'année 2012 : 214 matchs couverts par des délégations dans le département du Haut-Rhin</p>
Dispositif de suivi : * Outils	<p>Pour chaque rencontre couverte le délégué établit un rapport de match. Suivi des comportements par le classement fair-play et l'observatoire de la violence.</p>

* Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action.	Suivi des incidents et des sanctions prises après ces rencontres.
Financement	Autofinancement par la LAFA Etat : FIPD

**Fiche action : « J'ai rêvé le foot » - Opération d'éducation aux valeurs sportives**

Description de l'action.	<p>L'objectif de l'action est :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'améliorer l'état d'esprit sur et autour des terrains,</li> <li>- d'agir dès les catégories de jeunes pour inculquer aux joueurs des valeurs morales,</li> <li>- de prôner l'éthique sportive et les gestes remarquables,</li> <li>- de sanctionner durement les incivilités tout en permettant un « espace réparation ».</li> </ul> <p><u>Les règles de vies chez les jeunes par catégorie d'âge</u> : ces règles de vie ont été éditées par l'équipe technique de la LAFA ; elles ont pour but d'améliorer le « vivre ensemble ». Pour chaque catégorie, une nouvelle instruction pédagogique est prévue, à mettre en œuvre lors des entraînements et des compétitions</p> <p><u>(Re)-introduction des 10 minutes lors de la saison 2011/2012 pour toutes les contestations de décisions</u></p> <p><u>L'aspect répressif</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• augmentation du barème disciplinaire,</li> <li>• convention Foot Justice,</li> <li>• rapprochement avec les instances arbitrales si dépôt de plainte,</li> <li>• application systématique des retraits de points (procédure, communication en début de saison),</li> <li>• suivi de la récidive.</li> </ul> <p><u>L'espace réparation</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• médiation pénale suite à dépôt de plainte,</li> <li>• exécution de TIS/TIG sous l'égide de la LAFA (agrément).</li> </ul> <p><u>Dot'Actions – Fair-Play</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• un chèque de 500 € attribué aux 64 premiers des groupes concernés par le classement,</li> <li>• un équipement « J'ai rêvé le foot » offert aux 23 premiers des divisions concernées par le classement Fair-Play,</li> <li>• valorisation d'actions de club ou d'équipes (hors classement fair-play),</li> <li>• challenge U15 mis en place en 2011/2012 et développé en 2012/2013,</li> <li>• au total plus de 50.000 € de dotations distribuées.</li> </ul> <p><u>Un projet éducatif pour les U15 = le challenge « j'ai rêvé le foot »</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• carnet de suivi de l'équipe (implication des éducateurs, dirigeants, capitaines),</li> <li>• classement tout au long de la saison ; récompenses en fin de saison pour les meilleures équipes,</li> <li>• page facebook,</li> <li>• lecture d'une charte avant les rencontres,</li> <li>• formation des capitaines,</li> <li>• valorisation des actions positives,</li> <li>• sanctions aggravées pour les actes d'incivilités, mais possibilité de réduction en cas d'excuses écrites du joueur,</li> </ul>
--------------------------	---



	<ul style="list-style-type: none"> <li>fiches de match à compléter par les équipes et l'arbitre.</li> </ul>
Pilotage / Identification du responsable de l'action	<p>LAFA Commission des compétitions jeunes Commission de discipline Clubs</p>
Autres acteurs à mobiliser	Tous les joueurs, éducateurs, dirigeants et arbitres
Calendrier prévisionnel	Mis en place depuis 2011/2012
Dispositif de suivi : * Outils * Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action.	<p>Suivi des comportements par le classement fair-play et l'observatoire de la violence. Classement JUF U15</p>
Financement	<p>Conseils Généraux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin Conseil Régional d'Alsace FFF Entreprise Würth pour le volet fair-play seniors Etat : FIPD et DDCSPP</p>



# FICHE BILAN DE MATCH

## CHALLENGE U 15

### « J'AI RÊVÉ LE FOOT »



Date : .....

Match :


Arbitre	Nom - Prénom

#### Accueil de l'arbitre :

Avez-vous été accueilli par un dirigeant ?

Insuffisant	Moyen	Bien	Très Bien	Excellent
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

#### Actions et Gestes du Match Rêvé :

##### Avant le Match :

Est-ce que les Dirigeants/Educateurs étaient informés des actions d'avant match ?

Oui  Non

Est-ce que les gestes d'avant match ont-ils été appliqués :

-La poignée de main entre les joueurs des deux équipes ?

Oui  Non

-La poignée de main entre les arbitres, les éducateurs et les capitaines ?

Oui  Non

-Avez-vous respecté la lecture de la Charte ?

Oui  Non

##### Pendant le Match / Ambiance de Match :

##### Equipe Recevante :

-Comportement sportif des joueurs ?

-Respect des décisions ?

-Les capitaines ont-ils tenus leurs rôles ?

-Educateurs - Comportement ?

-Educateurs - Respect des décisions ?

-Ambiance des supporters en dehors du terrain ?

Insuffisant	Moyen	Bien	Très Bien	Excellent
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

##### Equipe Visiteuse :

-Comportement sportif des joueurs ?

-Respect des décisions ?

-Les capitaines ont-ils tenus leurs rôles ?

-Educateurs - Comportement ?

-Educateurs - Respect des décisions ?

-Ambiance des supporters en dehors du terrain ?

Insuffisant	Moyen	Bien	Très Bien	Excellent
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

##### Après le Match :

-Les capitaines et les éducateurs vous ont-ils raccompagné ?

Oui  Non

-Une collation d'après match vous a-t-elle été proposée ?

Oui  Non

-A votre départ, les vestiaires ont-ils été laissés en bon état ?

Oui  Non

#### REMARQUE GENERALE – COMPORTEMENT GLOBAL

	Insuffisant	Moyen	Bien	Très Bien	Excellent
Equipe recevante	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Equipe visiteuse	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Merci de renvoyer la fiche par mail à l'adresse suivante : [maxime.rinie@lafa.fff.fr](mailto:maxime.rinie@lafa.fff.fr) ou par courrier à la ligue d'Alsace de Football.

*Axe quatrième : porter aide et assistance  
aux victimes de violence*

**PLAN TRIENNAL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE – 2013 / 2015**

**Fiche action : Financement du dispositif des assistantes sociales en gendarmerie et commissariats**

Description de l'action.	<p>L'objectif de l'action est :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'évaluer la nature des besoins sociaux qui se révèlent à l'occasion de l'activité policière,</li> <li>- de réaliser l'intervention de proximité, dans l'urgence si nécessaire : actes éducatifs ou de médiation sociale, assistance technique, action de soutien, d'information et d'orientation,</li> <li>- de faciliter l'accès de la personne aux services sociaux et de droit commun concernés.</li> </ul> <p><u>Les principes d'action de l'intervenant social en commissariat et gendarmerie :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une interface entre les services de police/gendarmerie et les services sociaux du Conseil Général du Haut-Rhin,</li> <li>- une modalité de prise en charge des personnes en situation de vulnérabilité,</li> <li>- un acteur dans le développement social partenarial du territoire d'intervention.</li> </ul> <p><u>Les missions :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ses missions s'inscrivent dans une dynamique plurielle de partenariat, avec une finalité de prévention générale,</li> <li>- elles offrent une opportunité de réponses immédiates d'information, d'orientation et de prise en charge des situations les plus lourdes,</li> <li>- son intervention est axée sur le court terme et doit permettre le cas échéant de relayer la prise en charge de la personne fragilisée ou de la victime auprès d'intervenants spécialisés interface entre les services de police / gendarmerie et les services sociaux du Conseil Général du Haut-Rhin.</li> </ul> <p><u>Les saisines :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les services sociaux du Conseil Général du Haut-Rhin,</li> <li>- les policiers et les gendarmes.</li> </ul>
Public	Toute personne majeure ou mineure, victime ou concernée par une affaire présentant une problématique à caractère social (violences conjugales et familiales, situations de détresse et de vulnérabilité, protection de l'enfance, majeurs à protéger, ...)
Porteur du dispositif	Conseil Général du Haut-Rhin Direction Développement Social des Territoires
Lieux de l'action	Les circonscriptions de sécurité publique du Haut-Rhin (site de Mulhouse et de Colmar) : 1 poste au commissariat central de Mulhouse et 1 poste au commissariat de Colmar Les unités de gendarmerie du Haut-Rhin : 1 poste au Nord du département et 1 poste au Sud du département
Autres partenaires à mobiliser	Etat Villes de Colmar et de Mulhouse Direction départementale de la Sécurité Publique du Haut-Rhin Groupement de Gendarmerie du Haut-Rhin
Financement	Etat : FIPD

**Fiche action : Convention-cadre de lutte contre les violences intra familiales et subies par les femmes**

**Voir annexe II**



*Axe cinquième : soutenir les projets des  
conseils locaux de sécurité et de prévention  
de la délinquance*

**PLAN TRIENNAL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE – 2013 / 2015**

**Fiche action : Soutenir les projets des CLISPD - Recrutement d'animateurs de terrain**

Description de l'action	<p>Le recrutement d'animateurs de terrain pour le compte des CLISPD peut être une solution permettant de prévenir la délinquance en intervenant directement auprès des jeunes aux heures les plus pertinentes.</p> <p>Il s'agit d'apporter une réponse aux actes d'incivilités ou de délinquance, principalement de la part des jeunes, en disposant d'une présence sur le terrain effective et visible, et en rappelant les valeurs de citoyenneté et de respect des autres.</p> <p>Ce dispositif, mis en place dans le cadre des contrats d'avenir, permettra à ces jeunes, recrutés pour une durée maximale de 3 ans par la collectivité locale et gérés par cette dernière, d'effectuer des missions dans le domaine de la sécurité, selon les besoins recensés sur le terrain, à la demande de l'Etat et des collectivités auxquels ils seront directement rattachés.</p> <p>Le recours aux emplois d'avenir permet en outre de former, par l'expérience, des jeunes qui se destinent aux métiers de la sécurité</p>
Pilotage	<p>Etat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cabinet du Préfet</li> </ul>
Autres acteurs à mobiliser	<p>CISPD / CLSPD  Sous-Préfectures  UT DIRECCTE  Pôle Emploi  Mission locale jeunes  Forces de l'ordre</p>
Calendrier prévisionnel	2013
Dispositif de suivi :  * Outils * Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action	<p>Un guide « employeurs » est disponible sur le site <a href="http://www.lesemploisdavenir.gouv.fr">www.lesemploisdavenir.gouv.fr</a> et précise les engagements qui doivent être vérifiés par les prescripteurs.</p>
Points de vigilance, risque identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, ..etc..	<p>Les emplois d'avenir doivent bénéficier en priorité à ceux qui en ont le plus besoin. La répartition des moyens sur le territoire devra donc tenir compte des zones dans lesquelles les jeunes rencontrent les plus grandes difficultés d'accès à l'emploi.</p>
Financement	<p>Etat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social (75 %)</li> <li>- FIPD (selon ratio à déterminer)</li> <li>- Collectivités (selon ratio à déterminer)</li> </ul>



A l'attention du Cabinet du Préfet

**Avis sur la fiche action  
« Soutenir les projets des CLISPD » - Recrutement d'animateurs de terrain**

Selon la fiche action, l'animateur de terrain aurait une mission de prévention - médiation et une mission de sécurité.

Cette fonction se rapproche du métier « d'agent de prévention et de médiation » (existence d'un CAP) et du métier, au moins en partie, d'agent de police municipale.

Compte-tenu de la spécificité de ce travail, il conviendra d'être vigilant et précis lors des recrutements en Emploi d'Avenir. En effet, au-delà de la formation, il sera nécessaire de s'assurer que les candidats aient une bonne condition physique et psychologique, une bonne capacité d'adaptation, une grande maturité, en somme.

Ensuite, d'autres questions peuvent se poser et méritent, à mon sens, d'être débattues : les lieux d'affectation des jeunes (par rapport à leur lieu de résidence), le tuteur est-il un gardien de la police municipale ou assure-t-il une autre fonction ? Quel lien avec les éducateurs des associations de prévention spécialisée..... Quel lien avec les adultes relais (s'il y en a) ?...

En conclusion, je trouve cette fiche action intéressante car elle apporte une réelle réponse aux difficultés rencontrées par certaines collectivités et aux incivilités sur les territoires. Le recrutement en emploi d'avenir est un des moyens possibles mais en veillant à une bonne adéquation entre les profils de poste et les compétences exigées. Ceci est un préalable, à mon sens, pour une évolution du projet dans les meilleures conditions.

Peut-être faudra-t-il cibler des jeunes diplômés (soit CAP BEP et en recherche d'emploi depuis au moins 6 mois dans les 12 mois, soit BAC jusqu'à licence validé et en recherche d'emploi depuis au moins 12 mois dans les 18 mois et résidant en ZUS).

Je reste à votre disposition le cas échéant.

Bien cordialement

A Colmar, le 14 février 2013

Betty BERNARDINIS, directrice



**PLAN TRIENNAL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE 2013/2015**

Fiche action : Prévention situationnelle – Accompagner les projets portés par les CLSPD

Description de l'action	<p>Engager des capacités financières en tant que levier des actions portées par les collectivités et les associations en réponse de problématiques particulières. Il s'agit pour ce faire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– d'établir un état des lieux de la délinquance et de son évolution sur le territoire des différents CLSPD/CISPD</li> <li>– d'étudier les solutions les plus adéquates pour enrayer les phénomènes de délinquance constatés, d'identifier les publics les plus concernés et de proposer des actions</li> <li>– d'engager les crédits du FIPD et de la MILDT sur les problématiques les plus significatives</li> <li>– d'effectuer un bilan de l'efficacité des crédits engagés et d'étudier la possibilité de reconduction ou non des actions proposées.</li> </ul>
Pilotage	Etat :Cabinet du Préfet
Acteurs en charge de l'action	Sous-Préfectures CLISPD/CLSPD Collectivités Associations
Calendrier prévisionnel	Dès 2013
Dispositif de suivi :	Guide de l'évaluation des politiques locales de prévention de la délinquance
* Outils	
* Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action	
Budget prévisionnel	
Financement	FIPD

**PLAN TRIENNAL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE – 2013 / 2015**

**Fiche action : Rapprochement jeunes / institutions**

Description de l'action	Il s'agit de proposer tout au long de l'année, hors contexte de crise aigüe, des temps de rencontre entre institutionnels et jeunes (et leur parents), afin d'aborder les questions de prévention de la délinquance, de sécurité et de citoyenneté à Bourtzwiller. L'objectif est de favoriser la promotion de la citoyenneté et la prévention des conduites à risques pouvant conduire à des éventuels actes de délinquance.
Pilotage	- CSC Pax
Porteur de projet	- CSC Pax
Acteurs en charge de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Police Nationale ;</li> <li>- SDIS 68</li> <li>- Parquet du TGI de Mulhouse</li> <li>- Médiation Soléa</li> <li>- M2A (Maison des Parents)</li> <li>- Ville de Mulhouse (service action territoriale et prévention citoyenneté)</li> <li>- APSM</li> <li>- CG (assistantes sociales de l'espace Doller Solidarité</li> <li>- Education Nationale</li> <li>Espace D</li> </ul>
Calendrier prévisionnel	Mise en place en 2013
Dispositif de suivi : * Outils * Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de temps d'échange réalisé</li> <li>- Nombre et qualité (parents / enfants) des participants</li> <li>- Présentation des bilans d'étape en comité technique PPSB</li> <li>Réunion bilan / de restitution de l'action</li> </ul>
Budget prévisionnel	2.395 €
Financement	FIPD : 2 000 € Ressources propres (logistique) : 395 €

**PLAN TRIENNAL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE – 2013 / 2015**

**Fiche action : Ambassadeurs de quartier**

Description de l'action	Il s'agit de faire rédiger par les jeunes un journal INFOBOURTZ hors série sur le quartier de Bourzwiller (notamment autour des points positifs et des acteurs de quartier). Les articles seront rédigés à partir d'interviews et le journal pourrait être distribué dans le tramway (ligne 1 qui dessert le quartier de Bourzwiller) afin qu'ils soient ambassadeurs de leur quartier.
Pilotage	- Espace D
Porteur de projet	- Espace D
Acteurs en charge de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Espace D</li> <li>- CSC Pax</li> <li>- Soléa</li> <li>- InfoBourtz</li> <li>- APSM</li> <li>- ANEB</li> <li>- Ville de Mulhouse</li> <li>- Partenaires visités par les jeunes</li> <li>-</li> </ul>
Calendrier prévisionnel	2 mois en 2013
Dispositif de suivi : * Outils * Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action	<p>Indicateurs de suivi :</p> <p>Nombre de jeunes présents dans l'action</p> <p>Nombre de jeunes entrant dans des démarches socioprofessionnelles ou de formation en fin d'action.</p> <p>Retours des jeunes et des structures et organismes interviewés</p>
Budget prévisionnel	1.500 €
Financement	ACSE / FIPD : 1 500 €



**PLAN TRIENNAL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE – 2013 / 2015**

**Fiche action : Nouvel An à Bourtwiller**

Description de l'action	Il s'agit d'organiser une animation sportive et un tournoi sportif le 31/12/13, en direction des habitants pour créer un temps de vivre-ensemble facilitant les liens intergénérationnels.
Pilotage	Association nouvel An Bourtwiller
Porteur de projet	Association nouvel An Bourtwiller
Acteurs en charge de l'action	<b>Les partenaires membres du Comité de Pilotage et référents du stage :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Parquet du TGI de Mulhouse :</li> <li>- Tribunal pour Enfants de Mulhouse :</li> <li>- Protection Judiciaire de la Jeunesse</li> <li>- Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) :</li> <li>- Conseil Général du Haut-Rhin :</li> <li>- Maison de l'Adolescent de Mulhouse</li> <li>- Inspection Académique du Haut-Rhin</li> <li>- Police Nationale</li> <li>- Gendarmerie Nationale</li> </ul>
Calendrier prévisionnel	Mise en place des stages en 2013. Durée de l'action : action permanente
Dispositif de suivi : * Outils * Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action	* Participation à la réalisation du projet - indicateurs : nb d'habitants associés, implication des habitants (animation, soutien logistique)  Animation en amont - indicateurs : nb de participants, liens créés dans le temps, l'intérêt es participants sur les activités, implication des participants dans les soirées  * organiser la soirée, le tournoi sportif - indicateurs : nb de personnes et qualité de l'ambiance, bilan final
Budget prévisionnel	16 560,00 €
Financement	Prestations de service : 6 150 € FIPD : 1 500 € Ville de Mulhouse : 900 € FAIH : 750 € Bénévolat : 7 260 €



**PLAN TRIENNAL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE 2013/2015**

Fiche action : Promouvoir l'utilisation par les maires des outils de prévention de la délinquance issus de la loi de 2007

Description de l'action	Afin de développer la politique globale de tranquillité publique et de prévention de la délinquance un certain nombre d'outils ont été mis à la disposition des collectivités. Ils permettent aux maires d'exercer pleinement le principe de leur rôle central. Il s'agit de promouvoir l'utilisation de ces dispositifs (voir fiche technique pages suivantes)
Pilotage	Etat :Cabinet du Préfet
Acteurs en charge de l'action	Sous-Préfectures CLISPD/CLSPD Collectivités Associations
Calendrier prévisionnel	Dès 2013
Dispositif de suivi : * Outils  * Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action	Livret de prévention du Maire Guide sur la médiation sociale en matière de tranquillité publique Guide sur les stratégies territoriales de sécurité et de prévention de la délinquance
Budget prévisionnel	
Financement	/

## **PREVENTION DE LA DELINQUANCE OUTILS A DISPOSITION DES MAIRES**

L'article 1er de la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance pose le principe du rôle central du maire : « *le maire anime sur le territoire de la commune, la politique de prévention de la délinquance et en coordonne la mise en œuvre* » (art. 2211-4 du CGCT).

La loi donne aux maires des outils complémentaires qui lui permettent de mettre en place une politique globale de tranquillité publique et de prévention de la délinquance.

### **I – Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)**

La politique de prévention se construit dans le cadre d'un mouvement fédérateur. La coopération prend forme au sein du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD).

La mesure 25 du plan national de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes, adopté le 2 octobre 2009 par le Comité interministériel de prévention de la délinquance, dispose qu'il convient de « *faire élaborer par chaque CLSPD une stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance* »

Le CLSPD constitue le cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et de la prévention de délinquance dans la commune. Il favorise l'échange d'informations entre les responsables des institutions et organismes publics et privés concernés, et peut définir des objectifs communs pour la préservation de la sécurité et de la tranquillité publiques. Il assure l'animation et le suivi du contrat local de sécurité lorsque le maire et le préfet, après consultation du procureur de la République et avis du conseil, ont estimé que l'intensité des problèmes de délinquance sur le territoire de la commune justifiait sa conclusion.

Dans les intercommunalités, cette instance prend la forme d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD).

### **II – Les groupes de travail et d'échange d'informations à vocation territoriale ou thématique**

L'article L.132-5 du code de la sécurité intérieure énonce la possibilité pour les CLSPD et CISPD de constituer en leur sein des groupes de travail et d'échange d'informations à vocation territoriale ou thématique et d'y échanger des faits et informations à caractère confidentiel.

### **III – L'information du maire sur les élèves en absentéisme scolaire**

L'article L.132-4 du code de la sécurité intérieure instaure, en faveur du maire, la possibilité de mettre en œuvre un traitement automatisé de données à caractère personnel afin d'améliorer le suivi de l'obligation d'assiduité scolaire (article L.131-6 du code de l'éducation) et un mécanisme d'information (articles L.131-6 et L.131-8 du code de l'éducation) en cas d'absentéisme non motivé et d'exclusion.

#### **IV – L'information du maire en matière d'action sociale et éducative**

La loi du 5 mars 2007 a confié au maire d'importantes compétences en matière d'action sociale et éducative en ses articles 8 à 10. Elle a organisé un canal d'information du maire en la matière, d'une part par les professionnels de l'action sociale, et, d'autre part, en tant que président du conseil pour les droits et devoirs des familles, sur les suivis éducatifs administratifs et judiciaires en cours.

#### **V – L'information du maire dans les champs policier et judiciaire**

La loi du 5 mars 2007 a instauré en faveur du maire, d'une part la possibilité d'être informé par les responsables locaux de la police ou de la gendarmerie nationales des infractions causant un trouble à l'ordre public commises sur le territoire de la commune, d'autre part, un mécanisme d'information réciproque entre le maire et le procureur de la République.

#### **VI – Le Conseil pour les Droits et Devoirs des Familles (CDDF)**

Prévu à l'article 9 de la loi de 2007, ce conseil dispose d'un éventail de solutions graduées permettant au maire d'apporter la réponse la plus adaptée aux difficultés d'un mineur ou d'une famille en les accompagnant dans une démarche de responsabilisation.

#### **VII – L'accompagnement parental**

L'article L.141-2 du code de l'action sociale et des familles dispose que lorsqu'il ressort de ses constatations ou d'informations portées à sa connaissance que l'ordre, la sécurité ou la tranquillité publics sont menacés à raison du défaut de surveillance ou d'assiduité scolaire d'un mineur, le maire peut proposer aux parents ou au représentant légal du mineur concerné un accompagnement parental .

#### **VIII – La saisine par le maire des autorités partenaires en matière d'action sociale et éducative**

La loi du 5 mars 2007 a reconnu au maire le pouvoir de saisir le président du conseil général et le juge des enfants dans des cas précis.

#### **IX – Le rappel à l'ordre**

L'article L.132-7 du code de la sécurité intérieure donne pouvoir au maire de procéder verbalement à un rappel à l'ordre à l'encontre d'une personne, auteur de faits susceptibles de porter atteinte au bon ordre. Il s'agit d'anticiper l'évolution d'un comportement délinquant.

#### **X – La transaction**

L'article 74 de la loi du 5 mars 2007 stipule que le maire peut, tant que l'action publique n'a pas été mise en mouvement, proposer au contrevenant de préjudice commis au titre d'un bien communal, une transaction consistant en la réparation de ce préjudice. La transaction peut également consister en l'exécution, au profit de la commune, d'un travail non rémunéré pendant une durée maximale de 30 heures.

#### **XI – La médiation sociale en matière de tranquillité publique**

Les médiateurs en charge de la tranquillité publique interviennent à un niveau infra-pénal, de

manière préventive et sans pouvoir coercitif. Ils ont vocation à désamorcer et à apaiser les situations conflictuelles par le dialogue.

## **XII – La police municipale**

En application des articles L.512-4 et suivants du code de la sécurité intérieure, des conventions de coordination entre les forces de sécurité de l'Etat et le service de police municipale peuvent être conclues localement. Elles permettent à la police municipale de travailler au quotidien dans une complémentarité organisée avec les forces de sécurité de l'Etat, en ayant prévu au préalable des formes d'échanges d'informations de nature à sécuriser les interventions des acteurs de la sécurité, en particulier la nuit.

## **XII – La vidéoprotection**

L'usage de la vidéoprotection est régi par les articles L.251-1 et suivants du code de la sécurité intérieure. Elle peut être mise en œuvre, par toute personne publique ou privée, pour assurer la protection des personnes et des biens, dans les lieux et établissements ouverts au public particulièrement exposés à des risques d'agressions ou de vols.

Le maire peut solliciter l'aide de l'Etat, par le biais du fonds interministériel de prévention de la délinquance, pour contribuer au financement d'actions innovantes de prévention de la délinquance et subventionner l'installation d'un dispositif de vidéoprotection.



**PLAN TRIENNAL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE – 2013 / 2015**

<b>Fiche action : Aide à l'investissement pour du matériel destiné aux polices municipales</b>	
Description de l'action	<p>Après un recensement des polices municipales armées, identifier les services restant à équiper en gilets pare-balles.</p> <p>Conformément aux dispositions de l'article L.2212-6 du Code Général des Collectivités Territoriales et du décret du 2 janvier 2012, l'armement des policiers municipaux est soumis à la conclusion d'une convention de coordination entre les forces de l'ordre et les polices municipales.</p> <p>Elle détermine, à partir d'un diagnostic local de sécurité, les besoins et les modalités selon lesquelles ces interventions sont coordonnées avec celles de la force de sécurité de l'Etat.</p>
Identification du responsable de l'action	Cabinet du Préfet.
Autres acteurs à mobiliser	CLISPD
Calendrier prévisionnel	Fin 2012
Dispositif de suivi : * Outils * Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action	Etat final des polices municipales armées munies de gilets pare-balles. Convention entre les forces de l'ordre et les polices municipales
Points de vigilance, risque identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, ..etc..	
Financement	Etat Collectivités territoriales

*Signataires*

Fait à Colmar, le 30 juillet 2013

Le Préfet du Haut-Rhin



Vincent BOUVIER

Le Vice-Procureur de la République près le  
Tribunal de Grande Instance de Colmar



Laurent GUY

Le Procureur de la République près le  
Tribunal de Grande Instance de Mulhouse



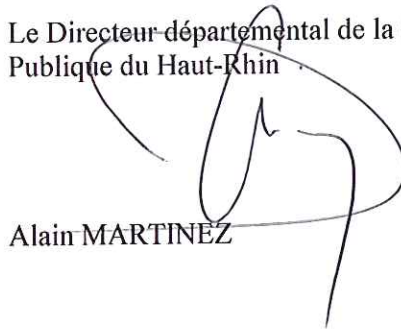
Hervé ROBIN

L'Adjoint au Colonel, Commandant le  
Groupement de Gendarmerie départementale  
du Haut-Rhin



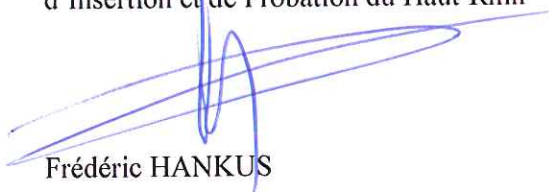
Philippe VINCENT

Le Directeur départemental de la Sécurité  
Publique du Haut-Rhin



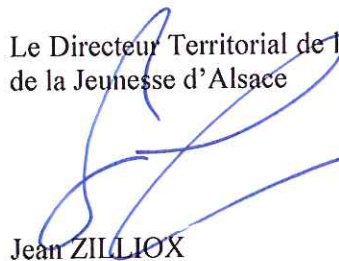
Alain MARTINEZ

Le Directeur Adjoint du Service Pénitentiaire  
d'Insertion et de Probation du Haut-Rhin



Frédéric HANKUS

Le Directeur Territorial de la Protection Judiciaire  
de la Jeunesse d'Alsace



Jean ZILLIOX

La Directrice Académique des Services de  
l'Éducation Nationale du Haut-Rhin



Maryse SAVOURET

La Vice-Présidente de Mulhouse Alsace  
Agglomération



Monique KARR

Le Président de l'Association des Maires  
du Haut-Rhin

René DANESI

Le Premier Adjoint au Maire de Colmar,  
Conseiller Régional d'Alsace

Yves HEMEDINGER

L'Adjoint au Maire de Mulhouse

Philippe TRIMAILLE

Le Premier Adjoint au Maire de Colmar,  
Conseiller Régional d'Alsace, représentant  
le Président du CISPDP de Colmar

Yves HEMEDINGER

Le Président du CLSPD de GUEBWILLER

Denis REBMANN

La Vice-Présidente de Mulhouse Alsace  
Agglomération, représentant le président du  
CLSPD de Mulhouse Alsace Agglomération

Monique KARR

Le Président du CLSPD de SAINT-LOUIS / L'Adjoint au Maire de Cernay, Chargé de la  
HUNINGUE Sécurité, Membre du CISPDP de THANN,  
VIEUX-THANN et CERNAY

Alain GIRNY

Emile MOUHEB

Le Président du CLSPD du Val d'Argent

Jean-Luc FRECHARD

La Présidente du CLSPD du canton de  
WINTZENHEIM et des communes associées

Monique WINKELMULLER



*Annexes*



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU HAUT-RHIN



**PROTOCOLE ETABLISSANT UN DISPOSITIF D'ALERTE DES RESPONSABLES DE  
COMMERCES DE PROXIMITE**

**Entre la Préfecture du Haut-Rhin** – 7 rue Bruat – B.P. 10489 – 68020 COLMAR Cedex, représentée par Monsieur Vincent BOUVIER, Préfet du Haut-Rhin, Chevalier de la Légion d'honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite ;

**ET**

**La Chambre de Commerce et d'Industrie de Colmar et du Centre Alsace** – 1 place de la Gare – 68021 COLMAR Cedex, représentée par Madame Christiane ROTH, Présidente ;

**La Chambre de Commerce et d'Industrie Sud Alsace Mulhouse** – 8 rue du 17 Novembre – B.P. 1088 – 68051 MULHOUSE Cedex, représentée par Monsieur Jean-Pierre LAVIELLE, Président ;

**La Chambre des Métiers d'Alsace, section de Colmar** – 13 avenue de la République – B.P. 20609 – 68009 COLMAR Cedex, représentée par Monsieur Jean-Pierre BECHLER, Président ;

**La Chambre des Métiers d'Alsace, section de Mulhouse** – 12 boulevard de l'Europe – B.P. 3007 – 68061 MULHOUSE Cedex, représentée par Monsieur Christian KELLER, Président ;

**Le Groupement de Gendarmerie départementale du Haut-Rhin** – 56 rue de la Cavalerie – 68021 COLMAR, représenté par Monsieur le Colonel Pascal HURTAULT ;

**La Direction départementale de la Sécurité Publique du Haut-Rhin** – 43 rue de la Mertzau – 68100 MULHOUSE, représenté par M. Alain MARTINEZ ;

**PREAMBULE**

Attentifs aux préoccupations des commerçants de proximité face à la recrudescence des actes de délinquance dont ils sont victimes, et notamment les vols à mains armées ;

Conscients que la sécurité est une démarche collective reposant en grande partie sur le développement de partenariats actifs entre les citoyens et les services de l'Etat chargés de la sécurité ;

Désireux d'apporter, ensemble, sur la base d'une adhésion librement consentie de toutes les parties concernées, la meilleure réponse à ces préoccupations ;

Soucieux notamment de développer l'échange des informations relatives à la sécurité ;

Ayant déterminé qu'une diffusion rapide de l'alerte constitue un moyen efficace de prévention ;

### *Article 1 : sur les infractions combattues*

Il est mis en place un réseau d'alerte par S.M.S. destiné à porter, dans les meilleurs délais, à la connaissance des commerçants le signalement d'auteurs de vols avec violence, de vols à l'étalage commis en bande et d'attaques à main armée commis au préjudice d'autres commerces.

### *Article 2 : sur les professions concernées*

Peuvent adhérer au réseau d'alerte par S.M.S. les commerçants du Haut-Rhin relevant des professions mentionnées ci-après :

- Bijoutiers
- Buralistes
- Stations-services
- Boulangeries,
- Grandes surfaces et centres commerciaux.

Toute autre profession ayant une activité de commerce sur la voie publique peut adhérer à la présente convention, sous forme d'un avenant cosigné par le représentant de l'Etat et celui de la profession.

### *Article 3 : sur l'objectif de la convention*

Ce réseau, fondé sur le principe de solidarité et animé par l'esprit civique, est identifié sous l'appellation « **STOP VAMA** ».

Les informations diffusées par le réseau « STOP VAMA » ont pour objectif de se prémunir collectivement contre la réitération d'attaques à main armée, de vols avec violence et/ou intimidation.

### *Article 4 : sur le mode opératoire qu'il est convenu d'appliquer*

Les commerçants mentionnés à l'article 2, s'ils observent un ou plusieurs individus au comportement suspect sont invités à en informer immédiatement les services de police ou de gendarmerie, en faisant usage du numéro fonctionnel « 17 ».

La gendarmerie ou la police nationales, lorsqu'elles disposent d'éléments pour signaler un ou plusieurs auteurs d'infractions susmentionnées, peuvent requérir de la préfecture l'activation du dispositif « STOP VAMA ».

La préfecture saisie d'éléments concrets de signalement peut adresser, à tout ou partie des professions à risques mentionnées à l'article 2, un message d'alerte et de vigilance par SMS et courriel le cas échéant.

La fiche de procédure (annexe 1) précise les modalités d'activation du système « STOP VAMA ».



Les correspondants de la préfecture, désignés pour chaque groupe mentionné à l'article 2 adresseront au Préfet la liste des coordonnées téléphoniques des commerçants relevant de leur profession. Il leur appartient de les collecter et de les mettre à jour une fois par semestre.

#### *Article 5*

Indépendamment des cas énoncés à l'article 4, le réseau d'alerte peut être utilisé pour diffuser des messages de sensibilisation lors des périodes sensibles ou plus propices à la commission des faits.

#### *Article 6*

Les services de la préfecture ne pourront être tenus pour responsables si des raisons impérieuses liées à leurs fonctions ne permettent pas de procéder immédiatement à la diffusion d'une alerte.

#### *Article 7*

La collecte et la mise à jour des numéros de téléphones portables inscrits dans les listes de diffusion détenues par la préfecture font l'objet au préalable de l'accord des commerçants concernés, conformément aux dispositions prévues par la Commission Nationale de l'informatique et des Libertés (C.N.I.L.), sans autre usage que celui mentionnée à l'article 1<sup>er</sup>.

#### *Article 8*

Les chambres consulaires haut-rhinoises s'engagent à informer les commerçants, artisans et prestataires de services de leur ressort exerçant une profession à risques de l'existence de ce dispositif.

#### *Article 9*

Les frais afférents à la mise en œuvre du système d'alerte sont pris en charge par la Préfecture.

#### *Article 10*

Chaque partie au protocole désigne un représentant chargé d'en suivre l'exécution qu'elle communique aux autres parties.

#### *Article 11*

Le présent protocole est conclu pour une durée d'un an, renouvelable explicitement à l'issue de la première année, puis par tacite reconduction. Il peut être dénoncé à tout moment.


Fait à Colmar en 7 exemplaires, le 31 mai 2013

Le Préfet, représenté par le Sous-Préfet  
Directeur de Cabinet




Julien LE GOFF

La Présidente de la Chambre de Commerce  
et d'Industrie de Colmar et du Centre Alsace




Christiane ROTH

Le Vice-Président de la Chambre de Commerce et  
d'Industrie Sud Alsace Mulhouse



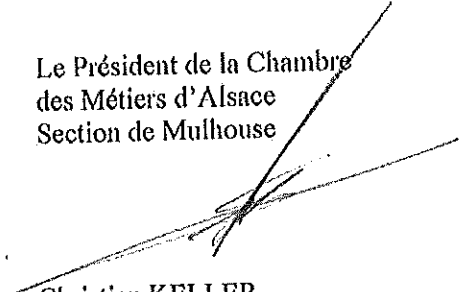
Michel MICLO

Le Président de la Chambre  
des Métiers d'Alsace  
Section de Colmar



Jean-Pierre BECHLER

Le Président de la Chambre  
des Métiers d'Alsace  
Section de Mulhouse



Christian KELLER

Le Lieutenant-Colonel, Adjoint au Commandant  
du Groupement de Gendarmerie départementale  
du Haut-Rhin



Philippe VINCENT

Le Directeur départemental de la  
Sécurité Publique du Haut-Rhin



Alain MARTINEZ

**ANNEXE AU PROTOCOLE  
ETABLISSANT UN DISPOSITIF D'ALERTE DES RESPONSABLES  
DE COMMERCE DE PROXIMITE**

**Charte rappelant les règles de base**

- après attaque à main armée, commission d'un fait délictueux ou observation d'un ou plusieurs individus au comportement suspect, composer le 17,
- donner le plus de détails possible sur le signalement des agresseurs ou des personnes suspectes aux forces de l'ordre (armes, comportement, accent, tenue vestimentaire, âge, taille, direction de fuite ...),
- ne rien modifier dans le commerce avant l'arrivée de la police ou de la gendarmerie,
- ne pas hésiter à faire appel aux référents sûreté de la police et de la gendarmerie nationales dont les coordonnées sont les suivantes :

▪ Police Nationale :

- Commandant Raphaël BRIAND
  - Major Joël COLOMAR
- Direction départementale de la Sécurité Publique  
43 rue de la Mertzau – 68062 MULHOUSE  
☎ 03 89 60 82 00  
Mails : [ddsp68-referent-suretc@interieur.gouv.fr](mailto:ddsp68-referent-suretc@interieur.gouv.fr)

▪ Gendarmerie Nationale :

- Adjudant Chef Denis AUBERTIN
- Groupement de Gendarmerie départementale du Haut-Rhin  
Rue de la Cavalerie – 68000 COLMAR  
☎ 03 89 21 50 04  
Mail : [denis.aubertin@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:denis.aubertin@gendarmerie.interieur.gouv.fr)

qui peuvent fournir des conseils individualisés pour prévenir les actes de délinquance et de malveillance auprès de chaque commerçant, à sa demande



PRÉFET DU HAUT-RHIN

PRÉFECTURE  
CABINET DU PRÉFET

**PROTOCOLE D'ALERTE PAR SMS**  
**Fiche de procédure**

Après vol à main armée, signalement par les forces de l'ordre de l'auteur présumé



Avertissement de la Préfecture par les forces de l'ordre de préférence par message adressé sur les BAL :

- |                                |                                    |
|--------------------------------|------------------------------------|
| ➤ du Directeur de Cabinet      | julien.le-goff@haut-rhin.gouv.fr   |
| ➤ du Chef du Bureau du Cabinet | sophie.dierstein@haut-rhin.gouv.fr |
| ➤ du Chef du Pôle Sécurité     | armande.berland@haut-rhin.gouv.fr  |

ou par téléphone à l'un des numéros suivants : 03.89.29.20.00 ou 03.89.29.20.10  
(03.89.29.23.99 les week-ends et jours fériés)



En semaine

Rédaction d'un mail d'alerte par le Pôle Sécurité



Validation par le Directeur de Cabinet  
ou le Chef du Bureau du Cabinet en son absence



Envoi par SMS à l'ensemble des  
commerçants concernés par l'intermédiaire  
du système GALA (Gestion d'Alerte  
Locale Automatisée) par le Pôle Sécurité



Si le commerçant est témoin du signalement :  
appel au 17



Les samedis ou jours fériés ouvrés

Rédaction d'un mail d'alerte par le membre du  
corps préfectoral de permanence



Envoi par SMS à l'ensemble des  
commerçants concernés par l'intermédiaire  
du système GALA (Gestion d'Alerte  
Locale Automatisée)  
par l'agent d'astreinte du SIDPC



Si le commerçant est témoin du signalement :  
appel au 17